

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an .....	30 fr.
Six mois .....	16
Trois mois .....	8
Poste :	
Un an .....	35 fr.
Six mois .....	18
Trois mois .....	10

On s'abonne :  
A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33.

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne .....	30 c.
Réclames, — .....	30
Faits divers, — .....	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et de faire payer  
sans restriction dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

### On s'abonne :

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR,

31 Juillet 1876.

## LE PANTHÉON.

On a souvenir de la comédie que don-  
nèrent l'autre jour, à la Chambre, les dé-  
putés radicaux, déclarant qu'à l'exemple de  
M. Gambetta ils étaient tous favorables au  
catholicisme, en raison même de leur achar-  
nement contre le « cléricalisme. » Si on les  
pressait de définir en quoi consiste pour  
eux la différence, on les mettrait sans nul  
doute dans un grand embarras ; mais c'est  
peine superflue, car eux-mêmes se chargent  
tous les jours de montrer que leurs fureurs  
antireligieuses ne connaissent ni n'admettent  
une semblable distinction.

Un document parlementaire distribué  
jeudi à la Chambre le prouve surabondam-  
ment. Cette pièce, qui porte le n° 339, est  
une proposition due à l'initiative d'un cer-  
tain nombre de gauchers, parmi lesquels  
brille l'illustre Germain Casse en compagnie  
des Naquet, des Greppo, des Nadaud et des  
Louis Blanc ; elle a pour but (nous copions  
textuellement ces cocographes) de « rendre  
le Panthéon à la mémoire et à la sépulture  
des grands hommes. » Ce début promet ; il  
n'est rien en comparaison du document lui-  
même, œuvre grotesque et misérable, où  
l'insanité se mêle au blasphème, le ridicule  
au dévergondage, la plus crasse ignorance  
aux plus malsaines inventions de la calom-  
nie.

En somme, le dégoût suffirait à faire jus-  
tice de cette élucubration méprisante et nous  
n'aurions, à ce seul dessein, qu'à la repro-  
duire, si nous n'y voulions surtout faire res-  
sortir le caractère véritablement redoutable  
qu'on y découvre par le débordement d'im-  
piétés accumulées comme à plaisir en ces  
quelques pages. Jamais, croyons-nous,  
même aux plus mauvais jours de la révolu-  
tion d'après 89, on n'atteignit d'un coup à

ce degré d'insolence blasphématoire ; jamais  
les sinistres bourreaux d'alors, se prépa-  
rant à leurs odieuses saturnales, ne manifes-  
tèrent plus brutalement leurs instincts de  
destruction.

Or, quand un pareil langage soutenant  
de telles propositions est porté devant une  
Assemblée française, nous disons qu'il y a  
là un symptôme dont il importe au gouver-  
nement de se préoccuper. Par un côté, l'on  
pourrait dire sans doute que la meilleure ré-  
ponse à faire aux citoyens coupables de cet  
ignoble écrit serait de les envoyer aux Pe-  
tites-Maisons, d'où il pourrait être daté ;  
mais la situation que le suffrage universel a  
faite aux signataires de cette proposition ne  
permet pas de leur infliger cette expression  
du mépris pour leur châtiement. Pour la dé-  
fense de la religion comme pour la dignité  
de la Chambre, nous attendons que le garde  
des sceaux non-seulement saura faire dé-  
daigneusement écarter le projet sur la ques-  
tion préalable, mais que publiquement il  
en flétrira les auteurs selon qu'ils le méritent.

Il est inadmissible, en effet, que le pou-  
voir de tout dire et de déraisonner sans  
frein, octroyé comme un privilège de l'invio-  
labilité parlementaire, ait pour corollaire le  
silence de ceux qui, en pareille matière, ont  
plus d'un mot à dire. En tout cas, les dépu-  
tés catholiques ne failliront pas à leur de-  
voir, et c'est pour appeler leur attention  
que, comme autrefois les Spartiates don-  
naient en spectacle les ilotes ivres, afin  
d'inspirer le dégoût de l'ivresse, nous don-  
nons ci-après, dans son entier, le nauséabond  
manifeste des seize. Ils se permettent  
d'y faire intervenir Montalembert, montrant  
d'ailleurs que de sa vie politique ils ne sa-  
vent pas le premier mot. Pour toute ven-  
geance, montrons ce que savent faire les  
personnages pour qui les restes absents de  
Voltaire et de Rousseau sont « des dépouil-  
les vénérées ».

« Messieurs,

» En 1757, les chanoines de l'antique  
église Sainte-Geneviève, à Paris, trouvèrent

cette basilique trop étroite pour l'exploita-  
tion des miracles et conçurent le projet d'en  
demander la réédification. Leur procureur,  
un nommé Féru, homme entreprenant, s'a-  
dressa à M. de Marigny, alors surintendant  
des bâtiments, et parvint, sans trop de dif-  
ficultés, à le convaincre qu'une telle entre-  
prise illustrerait son nom.

» Profitant d'une maladie grave que fit à  
Metz le roi Louis XV, M. de Marigny inspira  
à ce monarque la pensée de s'engager par  
un vœu solennel à faire reconstruire le mo-  
nument de Sainte-Geneviève.

» Toutefois, la pénurie des finances sem-  
blait apporter un insurmontable obstacle à  
la réalisation de la mystique promesse. Mais  
on se rappela que les frais de construction  
du portail de Saint-Sulpice avaient été cou-  
verts par les bénéfices d'une loterie. On ne  
craignit pas de recourir à cette ressource  
fâcheuse, et on augmenta de 20 centimes  
les billets de 1 fr. Cette élévation de prix  
produisit environ 400,000 livres par an ;  
elle fut employée à la construction du nou-  
vel édifice.

» Il fut commencé en 1758, sur les plans  
et les dessins de l'illustre architecte J.-G.  
Soufflot ; mais la première pierre n'en fut  
posée que le 6 septembre 1764 par  
Louis XV.

» Dans son *Histoire de Paris*, le libéral  
Dulaure fait avec raison les réflexions sui-  
vantes :

« Les païens croyaient que le faste et la  
» magnificence plaisaient à leurs divinités.  
» Les chrétiens ont depuis longtemps  
» adopté cette opinion ; ils ont élevé à leurs  
» saints des temples superbes, et, pour les  
» embellir, y ont prodigué le luxe des ri-  
» chesses et mis les beaux-arts à contribu-  
» tion. Ces réflexions naissent du contraste  
» qu'offre la magnificence de cet édifice (le  
» Panthéon) avec les principes de l'Évangile,  
» avec l'humble état de la sainte à laquelle  
» il est consacré. La bergère de Nanterre ne  
» prévoyait point qu'un jour on élèverait à  
» sa mémoire un temple fastueux, sembla-  
» ble à ceux que les anciens habitants de  
» l'Égypte, de la Syrie, etc., élevaient à

» leurs grandes divinités, et dont l'ordon-  
» nance est la même que celle des temples  
» que les Grecs consacraient à Vénus. »

» Dulaure aurait certainement fustigé plus  
vertement encore ces tendances du clergé  
s'il eût vécu de nos jours, s'il eût vu le parti  
rétrograde compromettre la religion pour  
conserver l'influence politique, faire bon mar-  
ché du spirituel pour accaparer le temporel,  
lâcher les âmes pour retenir l'argent. Mais  
alors, comme aujourd'hui, il pouvait voir les  
tendances de ces hommes dont la mission  
avouée est de s'adresser à l'esprit pour  
triompher du corps, et qui, cependant,  
chose singulière, emploient tous les procé-  
dés du paganisme pour s'emparer des sens  
et arriver ainsi à régner absolument sur  
l'âme. Les temples catholiques sont disposés  
pour captiver la vue par la splendeur de  
leurs décorations intérieures et extérieures,  
par la douce et prestigieuse lumière tamisée  
au travers des vitraux multicolores ; pour  
captiver l'oreille, par les suaves accents de  
l'orgue, des harpes et des voix humaines ;  
pour captiver l'odorat, par la pénétrante sen-  
teur de l'encens. Et c'est lorsque le corps  
est sous l'influence de ces satisfactions pu-  
rement sensuelles, que la parole sainte verse  
dans l'esprit les principes de la douce frater-  
nité appuyés par l'Inquisition, de la tolé-  
rance appuyée par les dragonnades des  
Cévennes, de la charité chrétienne appuyée  
par la Saint-Barthélemy, du renoncement  
aux biens terrestres appuyé par la scanda-  
leuse richesse des églises, des couvents, des  
congrégations de toutes sortes, etc.

» Achevé en 1790, l'édifice ne reçut point  
sa destination primitive, il ne fut pas consac-  
ré au culte. Après la mort de Mirabeau,  
l'Assemblée nationale, par un décret du 4  
avril 1791, en changea la destination et l'af-  
fecta à la sépulture des Français illustres  
par leurs talents, leurs vertus et leurs ser-  
vices rendus à la patrie. Les administrateurs  
du département de Paris chargèrent le ci-  
toyen Antoine Quatremère de la direction  
des changements à opérer pour transformer  
ce temple en *Panthéon français*. Tous les  
signes qui caractérisaient une basilique dé-

### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LES BANNIS.

(Suite.)

Le jeune homme éteignit sa pipe et la  
ramassa ; le marchand s'approcha aussitôt.

— Vous avez fait une longue route, pau-  
vres gens ! dit-il.

— De Saint-Petersbourg ici... calcule  
combien de verstes, dit Nicolas.

— Et votre bourse est sans doute épuisée,  
reprit le marchand en leur présentant quel-  
ques pièces de monnaie.

Rosow rougit.

— Garde ton argent ! dit-il avec hauteur ;  
nous ne t'avons rien demandé.

— Un professeur de la calligraphie n'ac-  
cepte point d'aumône, ajouta Godureau  
d'un ton de dignité.

— Excusez-moi, dit l'étranger en ramas-  
sant son argent ; vous accepterez au moins  
un peu de nourriture.

Ils le remercièrent. Mais le *starovierzi* in-  
sista, en disant qu'il pouvait leur faire ap-  
porter un quartier de renne et une bouteille  
de *naliki* (1).

— Dieu te tiendra compte de ta charité,  
répliqua Rosow, mais nos rations nous suf-  
fisent.

— J'aurais voulu vous soulager en quel-  
que chose, dit le marchand, car je sais par  
expérience ce que vous avez dû souffrir dans  
ce long voyage.

— L'as-tu donc fait aussi ? demanda Ni-  
colas ?

— Il y a vingt ans. Je suis arrivé les fers  
aux pieds comme vous ; mais Dieu a béni  
mon négoce, et aujourd'hui Daniel Oldork  
est cité parmi les plus riches marchands de  
Beresov.

— Et quelle était la cause de ton bannisse-  
ment ? reprit Rosow.

— Un meurtre de jeunesse.

— Dieu merci, ce n'est point notre cas,  
observa Godureau ; nous n'avons commis  
aucun crime.

— Vous n'êtes donc point des condam-  
nés ? demanda Daniel.

— Nullement, nullement, monsieur.

— Ah ! reprit le marchand d'un ton plus  
froid, et comme si cette découverte eût dé-

(1) Liqueur faite avec les petits fruits sauvages.

truit l'espèce de fraternité qu'il venait d'in-  
voquer ; j'avais cru, à votre air... Mais vous  
êtes alors des *brodiaghi* ?

— Pas davantage, monsieur, dit Godu-  
reau avec une sorte de fierté ; ni criminels,  
ni vagabonds !... nous sommes des bannis  
politiques.

Tout l'intérêt qu'exprimait le visage du  
marchand s'évanouit pour faire place à une  
apparence de contrainte et d'inquiétude.  
Mais Godureau ne s'en aperçut pas ; il s'était  
approché du *starovierzi*.

— Je suis victime d'une erreur, monsieur,  
reprit-il, d'une fatale erreur.

Daniel regarda autour de lui sans répon-  
dre.

— Il suffirait, ajouta le vieux maître, de  
faire connaître la vérité à l'impératrice.

Le Russe commença à reculer.

— Et puisque vous vous montrez si tou-  
ché de notre situation, continua Godureau  
en baissant la voix, vous pouvez me rendre  
un service important.

— Moi ! comment ?... balbutia Oldork.

Le Français tira de sa poche un papier.

— Il suffit de faire parvenir cette péti-  
tion...

Le marchand n'en entendit pas davantage,  
et, faisant un geste de frayeur, il tourna le  
dos et s'enfuit.

Godureau demeura le nez en l'air et sa

pétition à la main.

— Vous l'avez épouvanté, dit Rosow en  
riant.

— Quoi, pour lui avoir montré cette let-  
tre ?

— Il ne pourrait s'en charger sans s'ex-  
poser à une peine sévère. Je vous l'ai déjà  
dit, la Sibérie est un enfer dont la cour ne  
veut pas entendre les cris. Toutes les pré-  
cautions sont prises, et aucune réclamation,  
aucune demande de banni ne peut en sortir.  
Une fois ici, il faut accepter sa destinée à  
jamais.

— A jamais ! répéta Godureau ; c'est im-  
possible, monsieur, impossible ! Il faut que  
l'on répare l'injustice commise à mon  
égard... et sans tarder... J'ai cinquante-  
cinq ans...

— Je n'en ai que vingt-quatre, moi, dit  
Rosow avec une expression mélancolique  
mais ferme, et vous voyez que je me sou-  
mets sans murmurer.

Godureau le regarda.

— Vous avez raison, reprit-il ; pendant  
toute la route j'ai admiré votre courage, je  
pourrais ajouter votre générosité... car si  
vous ne m'aviez aidé...

— Comment donc, interrompit gaiement  
le jeune homme, c'était un devoir ! ne vous  
ai-je point dit que vous me rappeliez mon  
précepteur français ?... un brave abbé qui

volue au culte, furent remplacés par les symboles de la liberté et de la morale publique. La façade et l'intérieur furent modifiés. Le frontispice porta cette belle inscription en grands caractères de bronze, composée par Pastoret :

*Aux grands hommes, la patrie reconnaissante.*

» Mirabeau, Voltaire, Rousseau, furent les premiers dont les restes furent transportés au Panthéon qui accueillit ensuite les dépouilles de Lepelletier-Saint-Fargeau, des jeunes Barra et Vialla, ces deux héroïques enfants qui donnèrent leur vie pour la défense de la République menacée par la horde monarchique et cléricale alliée aux armées étrangères.

» On avait décidé qu'une statue de la Renommée devait surmonter la coupole. Il fallut modifier pour cela le sommet de la lanterne. On voit encore la trace des travaux commencés à cet effet et qui ne furent point achevés : d'ignorants ou plutôt mal intentionnés *cicéronnes* disaient et disent encore, en montrant ces traces aux curieux, que la Révolution avait décrété la démolition du temple et l'avait même commencée.

» La grande destination donnée au monument par la Révolution est une réponse suffisante à de telles inventions, aussi ridicules qu'odieuses.

» C'est à la lignée des Bonapartes qu'il était réservé de détruire l'ouvrage de la Révolution.

» Le premier Napoléon voulut plaire au clergé et s'appuyer sur son influence renaissante, bien qu'il connût et appréciait à sa juste valeur l'esprit d'hypocrisie envahissement de cette caste. C'est le propre de la tyrannie de composer son régime d'asservissement des éléments les plus disparates, les plus ennemis les uns des autres, mais tous implacables adversaires des libertés publiques.

» Par son décret du 20 février 1806, Napoléon I<sup>er</sup> rendit au culte l'édifice du Panthéon, mais lui conserva, néanmoins, la destination que lui avait donnée l'Assemblée constituante. Toutefois, l'honneur que ce grand corps délibérant avait réservé au mérite éminent et au génie, il l'accorda seulement aux titres et aux dignités répandus autour de lui par son orgueilleuse fantaisie. Il suffisait d'être grand dignitaire, grand officier de l'Empire ou sénateur pour devenir un grand homme digne du Panthéon. Aussi, la mesure qui devait soutenir, encourager la morale publique, ne fut maintenue que pour honorer le dévouement servile de la noblesse instituée par Bonaparte. Le Panthéon, ainsi prostitué, cessa d'illustrer le mérite des morts.

» Il gardait cependant encore les cendres des célébrités que nous avons nommées plus haut, lorsque survint la Restauration avec ses colères envenimées. Elle s'en prit aux tombeaux des deux génies qui avaient commencé à prêcher la croisade du peuple contre les rois, de la démocratie contre l'oppression des privilèges. Elle viola les tombeaux de Voltaire et de Rousseau, croyant par ce sacrilège arrêter le fleuve dont leurs

puissantes mains avaient creusé le lit. Elle prit la poussière de leurs corps et la jeta dans un trou immonde près de la Bièvre. Elle s'en prit aussi à la décoration de l'édifice ; elle fit détruire le fronton de Moitte, enlever les groupes et bas-reliefs républicains qui furent relégués longtemps sous un hangar, dans une cour du collège Henri IV.

» La révolution de juillet, faisant revivre par ordonnance du 26 août 1830 la loi de 1794, rendit le Panthéon à la destination que la Constituante lui avait donnée et y rétablit la dédicace de Pastoret. Mais aucun grand homme n'y a reçu la sépulture depuis. Le magnifique fronton de David, inspiré par celui de Moitte, garde seul le souvenir de cette restitution, car les tables de bronze où étaient gravés les noms des citoyens tués dans les journées de juillet 1830 ont disparu. Le gouvernement de Louis Philippe a fait aussi remettre en place les groupes et bas-reliefs de la Révolution et y a ajouté un sujet représentant Geneviève arrêtant Attila, par Maindron.

» Après le 24 février 1848, la République n'eut rien à décréter concernant le Panthéon, mais elle prit des mesures administratives pour compléter l'œuvre de la Monarchie constitutionnelle. L'honorable M. Charles Blanc, alors directeur général des Beaux-Arts pour la première fois, chargea M. Chevillard de peindre à fresque des sujets philosophiques sur les murs intérieurs de l'édifice national. De remarquables cartons furent préparés par cet éminent artiste. Leur exécution allait commencer lorsque le coup d'Etat intervint. M. de Montalembert, adversaire véhément de ce criminel attentat dès la première heure, se convertit bientôt et appela sauveur celui qu'il venait de traiter d'égorgeur, lorsqu'on lui eut payé son adhésion par le retour du Panthéon au culte.

» En effet, le 12 décembre 1854, le second Bonaparte dut remercier le clergé qui avait basement applaudi, odieusement béni le guet-apens. Il fallait se concilier du même coup l'appui de M. Montalembert et les bonnes grâces des hommes qui avaient chanté des *Te Deum* pour le bourreau, les pieds dans le sang des victimes. On rendit donc le Panthéon à leur exploitation, puis, comme complément, on leur donna encore quelque temps après (le 6 avril 1852), moyennant une dépense annuelle de vingt-quatre mille francs, encore inscrite au Budget, une communauté de prêtres « pour », dit le décret, art. 3 « prier Dieu pour la France et pour les morts qui auront été inhumés dans les caveaux de l'église. »

» Quelle amère dérision ! On se rend aisément compte du zèle religieux que doivent apporter les doyens et chapelains de Sainte-Geneviève à prier pour les âmes de leurs excommuniés tels que Rousseau et Voltaire, pour le repos immortel de Vialla, le héros avignonnais de 43 ans, qui mourut haché par les balles des Marseillais défenseurs du trône et de l'autel, en leur barrant le passage du Rhône.

» On se demande quel est le plus hypocrite de celui qui donne un tel mandat ou de ceux qui l'acceptent.

» Si le chapitre de Sainte-Geneviève ne

fait point de grande consommation de prières, oraisons, indulgences partielles ou plénières pour les génies précurseurs de la Révolution et pour les défenseurs de la République, en revanche il s'entend à merveille à battre monnaie de leur illustration. Elle est tarifée par ces apôtres du renoncement, par ces ministres du Dieu pauvre. Les sympathies ou la curiosité publique rencontrent l'escarcelle du clergé à la porte, nul ne peut monter au faite du monument sans un carton payé 40 centimes ; nul ne peut pénétrer dans les cryptes sans justifier, par un carton de couleur différente, qu'il a acquitté au préalable un droit de 50 centimes. Il faut donc, sans préjudice de l'étréne aux gardiens trop imbus des idées des maîtres pour se laisser oublier, il faut donc presque un franc par personne pour visiter l'asile de nos grands hommes.

» Il est bon d'entendre les singuliers détails fournis par les étranges cicéronnes qui accompagnent les visiteurs ; jamais ils n'oublient de montrer les sarcophages qui ont contenu les restes des deux grands philosophes, mais ils se gardent bien de dire que, profanés un jour par la main cléricale, ils ne contiennent plus et ne contiendront plus jamais ces dépouilles vénérées.

» Le dégoût vous saisit lorsqu'on voit de telles mémoires servir de réclame à ceux-là mêmes qui ne cessent de déverser sur elles le fiel de leurs haineuses rancunes.

» Il nous a paru bon, juste et honnête, Messieurs, de vous proposer, à vous, première Assemblée de la République définitive, de retirer au culte et de rendre à la sépulture des grands hommes le splendide monument funéraire qui porte encore à son fronton la marque de sa première destination. Si vous n'accomplissez point cet acte de haute justice, vous étonneriez et affligeriez profondément le peuple français à qui les décrets des deux Bonaparte n'ont jamais appris à dire : *Eglise Sainte-Geneviève* ; qui, au contraire, gardien de sa foi démocratique et de ses libertés, a devancé votre arrêt en répétant toujours : *Panthéon*.

» En conséquence, Messieurs, nous avons l'honneur de vous proposer le projet de loi suivant, emprunté aux décrets de nos premières Assemblées républicaines, rendus les 10 avril 1794 et 8 février 1795.

#### « Proposition de loi.

» Article premier. — Le monument connu à Paris sous le nom de Panthéon sera destiné à recevoir les restes des grands hommes.

» Art. 2. — Le Sénat et la Chambre des députés décideront seuls à quels hommes cet honneur sera décerné.

» Art. 3. — Les honneurs du Panthéon ne pourront être décernés à un citoyen que dix ans après sa mort.

» Art. 4. — Le décret du 20 février 1806, l'ordonnance du 12 décembre 1824 et le décret du 12 décembre 1854 sont rapportés.

» Art. 5. — La présente loi sera exécutoire trois mois après sa promulgation. »

et dont le costume étroit et rapé révélait l'immonde avarice.

Il se fit connaître aux deux bannis pour ce qu'il était, et se mit à les interroger adroitement. Mais Rosow, qui avait semblé éprouver pour lui, dès le premier coup d'œil, une instinctive répugnance, répondit brièvement à toutes ses questions. Enfin le receveur lui demanda quelle était la résidence désignée pour lui et pour son compagnon.

— Nous attendons l'ordre, répliqua Rosow.

— Diable ! diable ! reprit Michel, vous pouvez alors être envoyés à l'est... parmi les Tongouses peut-être... un pays où il ne pousse ni blé ni légumes, où l'on ne boit que de l'eau-de-vie de champignons, et où l'on mange de la terre en guise de beurre (1)... eh ! eh ! eh !

Le rire nerveux et méchant du receveur fit faire un mouvement d'impatience à Nicolas ; mais il le réprima sur-le-champ.

— Un homme peut vivre partout où vivent d'autres hommes, dit-il sèchement.

— Pardieu ! reprit Kitzoff en ricanant, puis-

(1) Le *kamenoyé-maslo*, beurre de roche. C'est une substance qui coule des rochers, et que l'on reconnaît à son odeur pénétrante. Elle est jaunée, d'un goût assez agréable, et les Sibériens en sont très-friands ; mais elle donne la gravelle.

## Chronique générale.

La Chambre des députés a adopté un projet de loi qui élève de 5 millions 500,000 francs à 11 millions 500,000 francs la huitième annuité des subventions accordées par les lois de 1860 et de 1873 à la vicinalité rurale, et qui augmente de 14 millions pour 1876 la somme des avances à consentir pour la caisse des chemins vicinaux.

La discussion sur le budget n'a donné lieu jusqu'ici à aucun incident caractéristique. Le budget de la guerre seul donnera lieu à de longs débats ; ceux des autres départements seront votés presque sans discussion : selon toute probabilité, la Chambre des députés expédiera le budget avant

Afin de permettre à la Chambre de revenir au mois de novembre, ce n'est qu'à la veille des vacances que l'on déposera le second rapport général, dont la rédaction sera confiée, dit-on, à M. Gambetta, et qui sera consacré à l'examen des réformes financières que la commission du budget considère comme désirables. C'est ce second rapport qui sera discuté dans la session d'hiver.

M. Waddington, surtout depuis qu'il a été battu au Sénat, devient pour la Chambre des députés le second tème de M. de Marcère ; il n'a qu'à ouvrir la bouche pour qu'elle la gauche applaudisse ; elle approuve et admire tous ses projets, sans regarder à la dépense : enseignement primaire, enseignement obligatoire, enseignement secondaire, universités, collections, bibliothèques, laboratoires, c'est un défilé d'œuvres nouvelles dues à la féconde activité du ministre. M. Waddington puise dans les cartons de son ministère avec un rare entrain et une ardeur juvénile. Il est tout à fait en voie de ressembler à M. Duruy, de fébrile et bruyante mémoire, et que M. Rouher appelait un hanneton dans un tambour.

En même temps que la commission du budget demande la suppression de deux Facultés de théologie, elle annonce l'intention de soutenir un amendement présenté par le citoyen Clémenceau, tendant à affecter une somme de 43,000 fr. à la création d'une chaire d'aliénation mentale à l'École de médecine de Paris.

La commission aura probablement compris qu'en poursuivant l'enseignement religieux, elle devait se préoccuper de fortifier les études de pathologie mentale. Heureuse République où le règne de l'aliénation est destiné à remplacer le règne du prêtre !

Son Eminence le cardinal-archevêque de Paris vient d'adresser à M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, une éloquente protestation contre les propositions proposées au budget des cultes.

que tu es si résolu, garçon, nous pourrions t'envoyer encore plus au nord... chez les Samoyèdes. Ils t'apprendront à marcher à quatre pattes et à imiter tous les mouvements des ours blancs, de manière à convaincre ceux-ci que tu es un de leurs confrères et à les attirer.

— Attirer les ours blancs ! s'écria Godureau effrayé ; et dans quel but, monsieur ?

— Dans le but de les tuer à coups de cou-teau et de les manger, mon cher... eh ! eh ! eh ! L'ours blanc est le gibier des Samoyèdes ; ils ne vivent que d'ours, de saumon cru et de lichens... avec un peu d'huile de poisson qu'ils boivent pour digérer le tout.

Le maître d'écriture poussa un gémissement d'horreur.

— Du reste, continua Kitzoff, vous n'auriez point encore à vous plaindre ; quelle que soit leur résidence, les colons sont libres et travaillent à leurs heures. Mais on pourra vous destiner à la mine de Bolchozavod, où il faut faire en six mois le travail de douze. Eh ! eh ! eh ! l'homme le plus robuste n'y résiste guère que trois années.

(La suite au prochain numéro.)

n'a pu me rendre savant, mais dont je n'oublierai jamais la bonté ? La ressemblance de nos situations devait d'ailleurs nous rapprocher ; car, moi aussi, je me trouve banni par suite d'une erreur...

— Dites d'un crime, monsieur ! s'écria Godureau avec une indignation plaisante. Faire enlever un parent et l'envoyer en Sibérie pour le frustrer de sa part d'héritage !... Le comte de Passig, votre cousin, est un scélérat.

— Peut-être, dit Nicolas ; mais comme il est puissant à la cour, et que je suis, moi, un officier obscur, il jouira de sa spoliation sans que personne songe à la dénoncer, et le seul parti qui me reste est d'accepter philosophiquement ma nouvelle position. Aussi ai-je renoncé à toutes mes espérances d'avenir, à tous mes projets d'avancement. Avec cet habit de serf j'ai tâché d'en prendre l'esprit ; et le plus sage, père Godureau, serait d'en faire autant. Voyez, Vulcain vous donne l'exemple de la résignation.

Ce retour à son chien sembla arracher le vieux professeur d'écriture à ses préoccupations.

Il se tourna vers le barbet, qui se tenait à quelques pas, assis sur ses pattes de derrière, et l'œil fixé sur son maître.

— Pauvre Vulcain ! dit-il, comment s'habituerait-il à cet affreux pays ?... un chien

né dans le centre de la civilisation, monsieur !... car il m'a été donné par une dame de la Halle qui l'avait élevé avec le plus grand soin... Mais à quoi son éducation pourra-t-elle lui servir ici ?

Cette pensée ramena le bonhomme à ses tristes réflexions, et il passa la main sur la tête du barbet en soupirant.

Dans ce moment les officiers reparurent ; on ordonna aux bannis de reprendre leurs rangs, et ils furent conduits aux logements qu'ils devaient occuper pendant leur séjour à Ecaterinembourg.

## II.

Dès le lendemain, les bannis commencèrent à connaître leurs destinations. Plusieurs furent envoyés aux mines de l'Oural, d'autres dans les steeps pour s'y établir comme colons. Nicolas et son compagnon partirent pour Beresov, où ils devaient connaître définitivement leur sort.

A peine y furent-ils arrivés, qu'ils reçurent la visite du receveur des taxes Michel Kitzoff, qui passait pour le conseiller et pour l'associé du gouverneur.

Kitzoff était un gros homme de petite taille, et la figure couleure de suif, au regard louche, aux cheveux plats, qui entrecoupait toutes ses phrases d'un ricanement saccadé,

On annonce la mort de M<sup>lle</sup> Willing, dont plusieurs journaux avaient annoncé le prochain mariage avec le général de Cisse, ministre de la guerre.

La cour d'assises des Pyrénées-Orientales a condamné Secundo, l'assassin de l'abbé Blanquet, supérieur du séminaire de Prades, à la peine de mort.

L'exécution aura lieu à Perpignan.

**Etranger.**

**BELGIQUE.**

On ne parle plus guère de l'impératrice Charlotte, et cependant la pauvre femme mérite bien encore quelques lignes.

Il y a plusieurs jours, déjouant la surveillance de ses médecins, elle avait fini par s'échapper du château de Laeken, où elle est soignée. C'est avec des peines inouïes qu'on a pu la faire revenir; comme Ophélie, elle aime beaucoup les fleurs, et c'est en lui jetant devant elle sur ses pas qu'elle a repris la route du château.

Sa folie, nous écrit notre correspondant, est complètement douce, et les accès de furie de l'an dernier ont entièrement disparu, grâce aux soins intelligents de ses médecins. Il n'y a aucun espoir de guérison, néanmoins il peut se produire encore une grande amélioration. Lorsqu'il lui arrive parfois d'avoir quelques idées lucides, elle appelle son infortuné mari.

Pauvre femme!

**ESPAGNE.**

On écrit de Bilbao, à l'Agence Havas: « L'Irurac-Bat a reçu un communiqué de l'autorité militaire, notifié par le gouvernement civil de Bilbao, qui lui interdit de publier des articles tendant à défendre les institutions forales supprimées, ou du moins essentiellement modifiées par une loi du royaume votée par les Cortès.

Le journal fueriste a dû paraître sur une seule feuille et cesser la publication des discours prononcés au Congrès par les députés Moraza et Villabaso, en faveur des fueros. Ce fait a produit à Bilbao une pénible impression. »

Voilà bien la liberté comme l'entendent les libéraux d'Espagne et d'ailleurs! Jadis, quand ils avaient besoin de tromper les populations de la Navarre et de la Biscaye, dont l'appui leur était nécessaire pour triompher des carlistes, les ministres du roi Alphonse promettaient de respecter les fueros. Maintenant qu'ils sont les maîtres, non-seulement ils suppriment les libertés, mais ils ne permettent même pas qu'on les regrette!

**PRUSSE.**

Le nombre des suicides relevés à Berlin par la police est de deux à trois par jour, de sorte que Londres, avec sa population quatre fois plus nombreuse, se trouve dépassé. La capitale de la Prusse paraît donc la métropole de la misère.

**Chronique Locale et de l'Ouest.**

**AVIS.**

M. le Général commandant le 9<sup>e</sup> corps d'armée a cru devoir, pour cette année, user d'indulgence à l'égard de beaucoup d'hommes de l'armée territoriale qui ont manqué aux appels; cependant il a infligé aux plus coupables des punitions disciplinaires dont la durée a varié de 2 à 15 jours de prison.

Ces hommes seront appelés prochainement à subir leur punition. Il importe qu'ils sachent bien que, faute d'obéir à cet ordre, ils s'exposeraient à être pris par la gendarmerie et à se voir infliger une augmentation de punition.

Le Préfet,  
Baron DE REINACH.

La distribution des prix aux élèves de l'Ecole mutuelle a terminé, pour la semaine dernière, la série des fêtes de la jeunesse. Cette solennité avait attiré, comme toujours, une affluence nombreuse. Il est justice de

dire que M. Boisselier, directeur de cet établissement, a droit à cette sympathie générale par le soin qu'il apporte à l'instruction et à la bonne éducation des enfants qui lui sont confiés.

Les arts d'agrément sont cultivés avec succès à l'Ecole mutuelle.

A chaque audition, on peut constater les progrès de la musique que dirige M. Meyer. Maintes fois nous avons eu occasion d'en parler; nous n'avons donc qu'à confirmer ce que nous avons dit déjà: les élèves de M. Meyer font toujours plaisir lorsqu'ils se font entendre, et toujours ils reçoivent les encouragements de leurs auditeurs.

Hier soir, vers 3 heures 1/2, au moment du concours agricole, le pont suspendu de Gennes s'est enflammé, dans la partie comprise entre Gennes et l'île des Rosiers.

La foule, qui était réunie aux réjouissances publiques offertes par l'administration municipale et au concours agricole, s'est portée sur la levée du pont. Les pompiers se sont rassemblés, les secours sont arrivés également des Rosiers, mais tout travail pour lutter était inutile. En moins d'une heure, toute la grande travée, longue de 52 mètres, a été détruite par le feu, et le tablier s'est effondré dans la Loire.

Les causes de cet incendie sont encore inconnues. Les uns l'attribuent à la malveillance, les autres à l'imprudence de quelque fumeur. Une enquête est ouverte; la justice s'est transportée sur les lieux.

M. Couët, sous-ingénieur des ponts-et-chaussées, et le personnel sous ses ordres sont partis dès ce matin pour aviser aux moyens de rétablir promptement la circulation.

Vendredi soir, le Thouet a encore fait une victime.

Le sieur Julien Tézé, âgé de 65 ans, tisserand, demeurant à Saint-Hilaire-Saint-Florent, a eu la malheureuse pensée de se baigner peu de temps après son repas.

A peine était-il à l'eau que M. Audineau le vit sur le dos, ne faisant aucun mouvement. Le sachant bon nageur, il ne s'en émut pas d'abord; mais cette immobilité se prolongeant, M. Audineau appela son voisin, M. Corbineau, et ils se dirigèrent vers lui avec une toue. Il était déjà trop tard, la congestion était complète, et Tézé ne donnait plus signe de vie.

Par décret du 25 juillet, M. Galland, ingénieur ordinaire de 4<sup>e</sup> classe au corps des ponts et chaussées, est nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

C'est M. Galland qui a conduit les études préparatoires au tracé de notre réseau départemental.

**Angers.** — Les ouvriers boulangers ont tenu jeudi une réunion dans laquelle il a été exposé que leur journée de travail étant de 15 à 16 heures, le salaire moyen, de 3 fr. 50 par jour, était insuffisant pour faire vivre une famille. Il a été décidé, en conséquence, qu'il serait demandé aux patrons une augmentation de 5 fr. par semaine pour les ouvriers qui pourvoient eux-mêmes à leur nourriture, et de 10 fr. par mois pour ceux qui sont nourris chez leurs patrons.

Les ouvriers se proposent, paraît-il, de se mettre en grève mardi 1<sup>er</sup> août, dans le cas où ils n'auraient pas satisfaction sur cette demande. (Patriote.)

**Chinon.** — La fête dont nous avons parlé il y a quelque jours aura lieu dimanche prochain, 6 août.

Dans l'après-midi, vers quatre heures du soir, un festival sera donné par la musique municipale de Chinon, avec le concours des sociétés musicales de Thouars et de Loudun. Il aura lieu au château, sous les ombrages des jardins admirablement situés et d'où le regard se repose d'une façon vraiment merveilleuse sur le val de la Vienne.

Vers 9 heures du soir, la masse imposante des ruines du vieux château historique se dessineront dans un embrasement général.

**COURSES DE SAUMUR**  
20 ET 22 AOUT 1876.

Hippodrome de Varrains et Chacé.

Premier jour de courses. — Dimanche 20 août.

1<sup>o</sup> PRIX DES HARAS (gentlemen-riders): 2,000 fr., donnés par l'administration des Haras, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en

France. — Entrées: 50 fr.; moitié forfait s'il est déclaré le 11 août, avant midi. — La moitié des entrées au second, le reste au fonds de courses. — Poids: 3 ans, 67 kil.; 4 ans, 74 kil. 1/2; 5 ans et au-dessus, 76 kil. — Tout cheval ayant gagné, en une ou plusieurs courses, une somme de 5,000 fr., portera 2 kil. de surcharge; une somme de 10,000 fr., 4 kil.; une somme de 20,000 fr., 7 kil. — Les chevaux nés et élevés dans les anciennes circonscriptions de l'Ouest et du Midi, et y ayant résidé jusqu'au moment de la course, auront 3 kil. de surcharge. — Distance: 2,000 mètres environ.

Engagements le samedi 4 août, avant midi. — Déclaration du forfait le 11, avant midi.

2<sup>o</sup> COURSE PLATE (militaire): Un objet d'art, offert par la Société des courses, pour MM. les Officiers montant des juments de pur sang. — Distance: 2,200 mètres environ.

3<sup>o</sup> COURSE DE HAIES (militaire): Un objet d'art, offert par la Société des courses, pour MM. les Officiers montant des chevaux de manège. — Distance: 2,200 mètres environ.

4<sup>o</sup> STEEPLE-CHASE (militaire): Un objet d'art, offert par la Société des courses, pour MM. les Officiers de l'Ecole de cavalerie, montant des chevaux de manège; poids commun, 75 kil. — Distance: 3,500 mètres et 12 obstacles environ.

5<sup>o</sup> PRIX DU CHEMIN DE FER (steeple-chase-handicap, gentlemen-riders): 1,000 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, et 500 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée: 50 fr.; moitié forfait s'il est déclaré le 11 août, avant midi. — La moitié des entrées au second, le reste au fonds de courses. — Tout gagnant d'une course d'obstacles après la publication des poids portera 3 kil. de surcharge. — Distance: 3,500 mètres et 12 obstacles environ.

Engagements jusqu'au 28 juillet, avant midi. — Publication des poids le 4 août. — Déclaration de forfait le 11, avant midi.

**Lundi 21 août.**  
**GRAND CARROUSEL MILITAIRE**  
Donné par l'Ecole de cavalerie.

Deuxième jour de courses. — Mardi 22 août.

1<sup>o</sup> COURSE PLATE (militaire): Un objet d'art, offert par la Société des courses, pour MM. les Officiers montant des juments de pur sang. — Distance: 2,000 mètres environ.

2<sup>o</sup> PRIX DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT (3<sup>e</sup> série): 2,000 fr. offerts par la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant pas, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un handicap de 10,000 fr., un prix de classe ou de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris ou à Chantilly. — Entrée: 50 fr. La moitié des entrées au second. — Poids: 3 ans, 54 kil.; 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 64 kil.; 6 ans et au-dessus, 65 kil. 1/2. — Distance: 2,000 mètres environ.

3<sup>o</sup> PRIX DE SAUMUR (handicap): 3,000 fr., dont 2,000 fr. donnés par la ville de Saumur et 1,000 fr. par la Société des courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée: 100 fr., moitié forfait s'il est déclaré le 11 août, avant midi. La moitié des entrées au second, le troisième retire la sienne; le reste au fonds de courses. — Distance: 2,200 mètres environ.

Engagements le 28 juillet, avant midi. — Publication des poids le 4 août. — Déclaration de forfait le 11, avant midi. — Tout gagnant d'un prix après la publication des poids portera une surcharge de 2 kil.

4<sup>o</sup> COURSE DE HAIES (militaire): Un objet d'art, offert par la Société des courses, pour MM. les Officiers montant des chevaux de manège. — Distance: 2,200 mètres environ.

5<sup>o</sup> STEEPLE-CHASE (militaire): Un objet d'art, offert par la Société des courses, pour MM. les Officiers montant des chevaux de manège. — Poids commun: 75 kil. — Distance: 3,500 mètres et 12 obstacles environ.

6<sup>o</sup> PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL (steeple-chase-handicap): 1,500 fr., dont 1,200 fr. donnés par le Conseil général de Maine-et-Loire, et 300 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée: 50 fr., moitié forfait s'il est déclaré le 11 août, avant midi. — Le second double son entrée, le reste au fond de courses. — Distance: 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Engagements le 28 juillet, avant midi. — Publication des poids le 4 août. — Déclaration de forfait le 11 août, avant midi. — Tout gagnant d'une course d'obstacles, après la publication des poids, portera une surcharge de 3 kil.; décharge de 3 kil. en faveur des gentlemen.

Conditions générales. — La Société des courses de Saumur a adopté pour règlements ceux de la Société d'encouragement et des steeple-chase de France. — Les engagements, pour les courses plates, seront reçus par M. GRANDHOMME, secrétaire de la Société d'encouragement, rue Scribe, 1 bis; ceux pour les courses d'obstacles par M. MÉRELLE, secrétaire de la Société des steeple-chase, 4, place de la Concorde.

**Faits divers.**

Le procès intenté par le R. P. du Lac, directeur de l'école Sainte-Geneviève, par quatre élèves de ladite école et par un grand nombre de pères de famille, a été appelé vendredi devant la 9<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de la Seine.

Voici la substance du jugement qui a été rendu:

Les journaux la Tribune et les Droits de l'Homme ont été condamnés contradictoirement, à la demande du R. P. du Lac, à 2,000 fr. d'amende chacun, à l'insertion du jugement dans leur premier numéro, plus

à l'insertion dudit jugement dans dix journaux de Paris et vingt journaux de province, au choix du plaignant.

Le Bien public, la République française, la Petite République et le Peuple sont condamnés par défaut chacun à 2,000 fr. d'amende et aux insertions édictées contre la Tribune et les Droits de l'Homme.

Tous ces journaux ont été condamnés aux dépens.

L'action intentée contre la France, qui s'était fait excuser par l'organe d'un avocat, a été ajournée à huitaine.

Les pères de famille dont les enfants n'ont pas pris part aux concours d'admission à l'Ecole polytechnique ont été déboutés de leurs plaintes, et les frais du procès, pour ce qui les concerne, restent à leur charge.

**LE LUXE ROMAIN AU II<sup>e</sup> SIÈCLE.**

M. Victor Duruy, dans les extraits qu'il a communiqués à l'Académie des Inscriptions, empruntés au quatrième volume de son Histoire romaine, passe en revue les mœurs, la littérature, le commerce. Nous sommes obligés de faire un choix parmi les curiosités qu'il signale.

Le luxe de la table se soutint avec fureur pendant cent ans, depuis la bataille d'Actium jusqu'à l'empereur Galba. Alors, on pratique, ce que nous croyons avoir inventé, la pisciculture; on a des serres pour les fleurs et les fruits: on acclimata sur le littoral latin des poissons de la côte d'Asie; les héritiers de Lucullus tirent 40 millions de sesterces de ce qu'ils trouvent dans ses viviers; Hirrius, avec les siens, se faisait un revenu annuel de 12 millions de sesterces. Savante et délicate, la gourmandise romaine repousse les aliments vulgaires, le mouton, le veau, le bœuf; l'industrie des volières et des parcs devient aussi lucrative que celle des viviers. Une matrone d'une famille consulaire vendait par an 5,000 grives engraisées à 3 deniers la pièce; l'élevage des paons rapportait à Auctidius Lurco 60,000 sesterces par an. On connaissait les foies gras. Ce fut Lucullus qui rapporta du Pont le cerisier; des bords de l'Oxus, un voyageur, contemporain de Plinius, rapporta le melon.

Les deux plus grands gourmets furent Apicius et Vitellius. Ils marquent le point culminant du luxe de la table; Apicius y mit de l'art; Vitellius, une brutale prodigalité.

Voici le menu du festin pour le jour où Lentulus fut inauguré flamme de Mars:

Premier service: hérissons de mer, huîtres crues, palourdes et spondyles (coquillages), grives, asperges, poule grasse sur un pâté d'huîtres et de palourdes, glands de mer noirs et blancs (coquillages), spondyles, glycomarides (coquillages), orties de mer, beçifques, rognons de chevreuils et de sangliers, volailles grasses enfarinées, murex et pourpres (coquillages).

Second service: Télines de truie; hures de sanglier; pâtés de poisson; pâtés de télines de truie; canards; sarcelles bouillies, lièvres, volailles rôties, farines (sans doute des crèmes), pains du Picenum.

Sur le vêtement et ce qu'on nomme le mundus muliebris, M. Duruy nous fournit des détails non moins curieux.

Il y avait les onguents qui servaient à se peindre le visage, les fausses dents, les faux sourcils, les faux cheveux qu'on allait acheter au fond de la Germanie et de l'Inde. Le commerce des faux cheveux était assez considérable pour que le Digeste énumère les capilli indici parmi les denrées soumises aux droits de douane. Au lieu des anciens vêtements confectionnés avec la laine du troupeau de la ferme, on introduisit peu à peu l'usage du lin d'Egypte, des cotonnades de l'Inde, de la soie de Chine, des mousselines si transparentes qu'on les appelait de l'air tissé. La soie se vendait à Rome, surtout dans la rue de Toscane. Les vases murrhins qu'on tirait du pays des Parthes et de la Carmanie se vendaient jusqu'à 300 talents (1,500,000 fr.) la pièce. Plinius cite une coupe de cristal payée 150,000 sesterces; un tapis de Babylone fut acheté 4 millions de sesterces par Néron; les tables en citre de Maurétanie coûtaient jusqu'à 1,400,000 sesterces.

Au cabaret.

— Vois-tu, Pichu, l'as tort. Tu te grises à chaque jour que Dieu z'a fait, sans compter le dimanche, et tu bats chaque jour zausai la femme. C'est trop, Pichu: vois-tu, faut pas exagérer les meilleures choses, et puis, tu devrais songer aux égards qu'on doit au beau sesque. Fais comme moi, Pichu; je ne bats mon épouse qu'une fois par mois, parole d'honneur, et encore je lui laisse choisir son jour.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de la semaine dernière :

**La Résistance.** statue de M. Cabel, commandée par la ville de Dijon; grand concert à Philadelphie, le jour de la fête du centenaire de l'indépendance des États-Unis; une rue de Philadelphie pendant la fête; le pavillon du Jury de l'exposition internationale de Philadelphie; les plaisirs de l'été à Paris; Salon de 1876: une *Noco bourguignonne* au XVIII<sup>e</sup> siècle, tableau de M. A. Perret; manœuvres d'artillerie à bord du vaisseau entrassé turc *Messoudieh* (deux gravures); exposition internationale de Bruxelles: L.L. MM. le roi et la reine des Belges visitant les appareils de l'ingénieur Bazin; le Skating Ring du faubourg Saint-Honoré. — Rébus, problème d'échecs.

L'Univers illustré offre en ce moment à ses abonnés une PRIME GRATUITE d'une valeur exceptionnelle: LE THÉÂTRE DE GEORGE SAND, comprenant quatre beaux volumes. — Abonnement: Paris et départements, un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50; trois mois, 6 fr. Bureaux: 3, rue Auber (place de l'Opéra).

**CRÉDIT GÉNÉRAL.** — La maison ABEL PILON, de Paris, par une excellente combinaison, offre à tous son concours. (Voir aux annonces.)

**Refusez toute contrefaçon.** — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névroses, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de

Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M<sup>me</sup> GONDRAND, rue d'Orléans; M. BASSON, successeur de

M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, Paris.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

Service d'été, à partir du 26 juin

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 30 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 —
11 — 30 —	1 — 30 —	9 — 30 —	11 — 41 —
7 — 40 —		11 — 41 —	
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 30 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 37 m. matin.	3 — 30 —
12 — 30 —	6 — 20 —	7 — 39 —	11 — 18 —
6 — 20 —		11 — 18 —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 JUILLET 1876.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre. . . . .	70 35	» 25	» 25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . . . .	730	»	» 5	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	690	»	»
4 1/2 % jouiss. septembre. . . . .	100 25	»	» 25	Crédit Mobilier . . . . .	160	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	660	»	»
5 % jouiss. novembre . . . . .	107 05	»	»	Crédit foncier d'Autriche . . . . .	460	»	»	Société autrichienne, j. janv. . . . .	532 50	»	»
Obligations du Trésor, t. payé. . . . .	185	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. . . . .	446 25	»	1 95	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857 . . . . .	238	»	»	Est, jouissance nov. . . . .	598 75	»	»	Orléans . . . . .	329 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 . . . . .	500	1 25	»	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov. . . . .	990	9 75	»	Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	340	»	»
— 1865, 4 % . . . . .	512 50	»	2 25	Midi, jouissance juillet. . . . .	755	»	2 50	Est . . . . .	322	»	»
— 1869, 3 % . . . . .	374 50	»	50	Nord, jouissance juillet. . . . .	1243	»	»	Nord . . . . .	323	»	»
— 1871, 3 % . . . . .	351	»	»	Orléans, jouissance octobre. . . . .	1023 50	»	»	Ouest . . . . .	325	»	»
— 1875, 4 % . . . . .	489	»	1	Ouest, jouissance juillet, 65. . . . .	600	»	»	Midi . . . . .	322 50	»	»
Banque de France, j. juillet. . . . .	3605	»	5	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill. . . . .	14	»	»	Deux-Charentes . . . . .	306	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . . .	680	»	»	Compagnie parisienne du Gaz. . . . .	1232 50	»	2 50	Vendée . . . . .	270	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill. . . . .	365	»	2 50	Société Immobilière, j. janv. . . . .	14	»	»	Canal de Suez . . . . .	527 50	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . . . .	330	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill. . . . .	305	2 50	»				
Crédit Foncier, act. 500f. 250 p. . . . .	722 50	»	2 50								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 1<sup>er</sup> mai 1876)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 8 minutes du matin, express-omnibus.	9 — 45 —	10 — 15 —
6 — 1 —	1 — 37 —	11 — 7 —
9 — 10 —	4 — 10 —	11 — 37 —
12 — 10 —	7 — 17 —	
3 heures 26 minutes du matin, direct-omnibus.	8 — 20 —	
9 — 41 —	12 — 38 —	
12 — 38 —	4 — 44 —	
10 — 38 —	10 — 38 —	

Lectra d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à

Etude de M<sup>e</sup> QUIROUARD, notaire à Guérande.

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION,  
En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> QUIROUARD, notaire à Guérande (Loire-Inférieure),  
Le dimanche 6 août 1876, à deux heures de l'après-midi,  
Dans la ville du Poulliguen,

**UNE MAISON**  
Ayant une belle façade sur le port et consistant en : rez-de-chaussée, composé de plusieurs pièces; premier étage, composé aussi de plusieurs pièces; grenier sur le tout, et bâtiments de servitudes, cave et belle cour plantée derrière, qui a porte cochère sur une rue.  
Pour tous renseignements et pour en traiter avant l'adjudication, s'adresser audit M<sup>e</sup> QUIROUARD, ou à M<sup>lle</sup> Aline CEMERLE, au Poulliguen.

Etude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

**A AFFERMER**  
Pour entrer en jouissance le 1<sup>er</sup> novembre 1876 ou le 1<sup>er</sup> mars 1877,  
**LA FERME DE CHOZÉ**  
Située commune de Cizay,  
Consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et pré, d'une contenance totale de 36 hectares.  
S'adresser, pour visiter les lieux et traiter, soit à M<sup>me</sup> veuve GUÉRIN, propriétaire, soit à M. FORGET, expert à Montreuil, ou audit M<sup>e</sup> HACAULT, notaire. (375)

**A LOUER**  
En totalité ou par parties,  
**VASTES CAVES**  
PROPRES AU COMMERCE DES VINS  
Situées à Saumur, rue des Basses-Perrières.  
S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

**A VENDRE**  
**PAILLE DE LITIÈRE**  
De 30 à 40 francs la charrette, suivant qualité.  
S'adresser aux magasins à fourrages de Saumur. (364)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
DE SUITE,  
En totalité ou par parties,  
UNE  
**GRANDE MAISON**  
Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 55,  
Cette maison comprend un vaste magasin sur la rue d'Orléans, porche, cour, remises, écuries, entresol, premier et deuxième étages, greniers et terrasse; plusieurs caves, lieux à l'anglaise; tous les appartements sont parquetés.  
S'adresser à M. CHEVALIER, propriétaire à Saumur, rue d'Alsace, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (190)

**ANCIENNE PHARMACIE PASQUIER**  
20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

**A. CLOSIER**  
Pharmacien-chimiste, successeur.  
Comme par le passé, on trouvera à la pharmacie un grand assortiment de **bandages herniaires**, de **ceintures abdominales**, de **bas élastiques** pour varices.  
Ces articles étant une spécialité de la maison, sont de première qualité et à des prix très-modérés.  
Appareils spéciaux, confectionnés sur mesure.

**RIELLANT**  
DENTISTE  
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

**LE BIEN PUBLIC**  
DE PARIS  
Journal quotidien, politique et littéraire  
LE PLUS VARIÉ DES JOURNAUX SÉRIEUX  
Informations rapides et précises  
Expédié par les trains-poste du soir  
PRIMES EXCEPTIONNELLES  
La Réforme économique,  
Le Journal des Jeunes Mères,  
La Vie domestique, etc.  
DÉPARTEMENTS  
Trois mois: 15 fr. | Six mois: 30 fr. | Un an: 60 fr.  
Un Numéro: 15 centimes  
ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS  
Sur demande par lettre affranchie  
Paris, Rue Coq-Héron, 5

**LES PERSONNES** désireuses de guérir vite et bien **Urines irritées**, — **Écoulements**, — **Rétrécissements**, — **Douleurs de la Vessie** et des **Reins**, — **Gravelle**, — **Goutte** et **Foie**, prendront tout de suite des **OVULES SUÉDOIS** Seul remède efficace, agréable et peu coûteux. — Boîte de 80 ovules, 2 fr. (franco poste). Conseils gratuits. Pour les cas difficiles, consultation d'un grand médecin. Toutes les maladies des deux sexes : **Impissance**, **stérilité**, **syphilis**, **sang vicié**, etc., sont traitées de 2 à 5 heures par lettres. — Ecrire à Paris, Pharmacie **COLOMER**, 103, rue Montmartre. — Toutes les maladies nerveuses : **Névralgies**, — **Spasmes**, — **Hystérie**, — **Rhumatismes**, — **Convulsions**, — **Epilepsie**, — **Asthme**, — **Coqueluche**, etc., sont traitées par lettres. (141)

**AVIS.**  
M. DUBOIS fils, de Doué, tuteur à l'interdiction de M. SIMON, ancien huissier à Saumur, prévient le public, pour la dernière fois, qu'il ne paiera pas les dettes contractées par M. Simon. (374)

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**  
L'étude de M<sup>e</sup> LE RAY, avoué, successeur de M<sup>e</sup> CHEDEAU, est transférée rue de Bordeaux, 4.

**UN HOMME SÉRIEUX**, 33 ans, marié, ayant des connaissances pratiques du commerce et sachant à fond l'anglais, dont il peut tenir la correspondance, **désire un emploi durable** dans une maison de vins mousseux.  
On voyagerait une partie de l'année, au besoin.  
S'adresser au bureau du journal.

**FABRIQUE D'ENCRE**  
de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.  
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**LE JOURNAL DU DIMANCHE**  
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ  
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

**ABONNEMENTS :**  
Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.  
Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.  
La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.  
Le volume broché pour Paris 3 fr. d<sup>e</sup> pour les départements 4 fr.

**CRÉDIT GÉNÉRAL**  
POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE.  
**CINQ FRANCS PAR MOIS**  
JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION  
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quinze jours pour un achat de cent francs et au-dessous.  
**ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris**

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. . . . .	200 fr.	BALZAC. Seule édition complète, avec et définitive, publiée par Michel Lévy	24 vol. in-8°.
Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. . . . .	85 fr.	CHATEAUBRIAND. Œuvres complètes	9 gros vol. in-8° jésus.
Les Évangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliées. 700 fr.		MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes	grande édition, avec illustrations de 10 magnifiques vol. in-8°.
DUFOUR Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. . . . .	90 fr.	MICHAUD. Biographie, 45 volumes	in-8°.
Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. . . . .	25 fr.	MARTIN (Henry). Histoire de France	17 vol. in-8° avec gravures.
Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. . . . .	80 fr.	LAMARTINE. Correspondance, Mémoires et Poésies, le tout inédit, 7 volumes	in-8°.
Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.		LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel du XIX <sup>e</sup> siècle, 15 vol. . . . .	30 francs par mois.
Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. . . . .	390 fr.	DURUY. Histoire de France populaire et contemporaine, 8 vol. in-8° illustrés	7 vol.
PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. . . . .	120 fr.	SEGUR (de). Histoire universelle de Louis XV, 17 vol. in-8°.	
BREHM. La Vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8°. . . . .	42 fr.	L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs, 13 vol. in-8°. . . . .	65 fr.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DESTU, LAMYOT, LEMERIS, ETC.

**CRÉDIT MUSICAL**  
Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.  
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve dans les catalogues.  
Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtées par Mendelssohn, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 14 volumes grand format. Prix : 30 francs.  
Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

**FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.**  
**FANT**  
9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulailers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Beilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux et verrières, etc.  
Saumur, imprimerie de P. GODET.  
Certifié par l'imprimeur sous-signé.